

AA
SARL au capital de 2.000 €
Siège social : 395 Chemin des Rascas – Résidence L'If de Terait Bat A
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
RCS ANTIBES 885 095 448

PROCES-VERBAL
(Décisions extraordinaires de l'associé unique du 21 octobre 2025)

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à Saint-Laurent-du-Var (06700) – 395 chemin des Rascas, à 9 heures, Monsieur Alexandre ADNOT, demeurant à la même adresse, agissant en qualité d'associé unique gérant de la société référencée ci-dessus, déclare avoir pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement au 395 chemin des Rascas – Résidence L'if de Terait Bâtiment A – 06700 Saint-Laurent-Du-Var.

A compter du 21 octobre 2025, le siège social est fixé au 217 Corniche d'Agrimont, 06700 Saint-Laurent-Du-Var.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la première décision, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

Article 5 - Siège social

Le siège de la société est fixé à :

217 Corniche d'Agrimont
06700 Saint-Laurent-Du-Var

L'associé unique pourra cependant le transférer en tout endroit et à tout moment.

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales et réglementaires. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Alexandre ADNOT

